

**Sauvons Mena'sen! : une affaire d'intérêt national !**

C'est avec ce slogan emprunté au chroniqueur judiciaire du média culturel montréalais [Metropole.com](http://Metropole.com) (Pierre-Louis Trudeau) que le comité **Sauvons Mena'sen** relance sa campagne de financement inaugurée le 30 octobre dernier. L'objectif de 50 000 \$ est presque entièrement atteint à ce jour.

Rappelons que le jugement favorable de la Cour supérieure rendu le 9 décembre dernier a décrété la reconstitution de l'OBNL qui gérait jusqu'en 2022 les 172 habitations à loyer abordable du Faubourg Mena'sen. Il a ainsi accédé à la demande «d'action dérivée» permettant l'examen judiciaire de toutes les opérations juridiques et administratives ayant entraîné la vente des actifs et la dissolution de cet OBNL.<sup>1</sup>

Par contre, autant les acheteurs que les vendeurs du Faubourg Mena'sen contestent ce jugement au terme du délai d'appel prescrit, ce qui à tout le moins retarde et alourdit les procédures d'examen et de correction de leurs actes que plusieurs jugent injustifiés. *«Nous faisons à nouveau appel à la solidarité de tout le Québec afin que nous puissions disposer des moyens financiers pour absorber les coûts supplémentaires que nous imposent ces nouveaux recours légaux. Nous sommes encore davantage des bien petits David qui doivent continuer à combattre contre des Goliath»*, illustre Mme Johanne Proulx, porte-parole des locataires du Faubourg Mena'sen.

La relance de la campagne de financement se fait de concert avec un partenaire extrêmement important, la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, un acteur majeur dans le logement communautaire en Estrie. Selon son directeur général, M. Guillaume Brien : *«La privatisation d'un OBNL d'habitation à loyer abordable destiné à des personnes retraitées comme le Faubourg Mena'sen porte atteinte à la santé physique, mentale et financière de ses locataires. C'est un non-respect envers le projet sans but lucratif et ses caractéristiques de bien collectif, qui dans ce cas affectent directement des personnes âgées. En pleine crise du logement, les locataires de tous âges doivent avoir accès à des logements abordables.»*

Et M. Brien d'ajouter : *«La cause Mena'sen est certes d'abord un combat pour réparer l'injustice causée à 250 locataires actuels et à tous les autres qui en auront besoin dans le futur. Mais cette lutte contribuera aussi à clarifier le droit qui encadre les OBNL et la décision du juge Sheehan est appelée à faire jurisprudence. Ce que nous recherchons dans notre appui à la présente procédure, c'est de corriger les lacunes actuelles pour empêcher que des administrateurs d'OBNL, peu importe le secteur d'activités, puissent dissoudre un bien collectif, comme cela s'est produit avec le Faubourg Mena'sen.»*

Rappelons que Guillaume Brien fait partie du **Comité de parrains et marraines** de la campagne de financement du comité Sauvons Mena'sen. Ce comité est formé d'un important groupe de personnalités publiques et de représentants d'organisations du monde de l'habitation sociale et communautaire, de la santé, du développement communautaire et de la protection des droits des personnes retraitées et âgées. (Voir <https://infol.net/sauvons-menasen/4-appuis.html>)

---

<sup>1</sup> Voir p. 17-18 du jugement Sheehan (450-17-009126-245 Montour et al. C. Fortin et al.)

Sont également présents, M. Gérald Larose, vice-président et Mme Béatrice Techer, directrice de compte au crédit en habitation communautaire, représentant la Caisse d'économie solidaire Desjardins qui nous soutient depuis plus de 2 ans, notamment par le Prix François Saillant et des subventions accordées dans le cadre de son Fonds d'aide au développement du milieu. M. Larose, aussi impliqué comme parrain de la campagne, a déclaré qu'il « trouve intolérable que dans nos sociétés dites avancées courent encore dans les rues des beaux quartiers ce type de «prédateurs en cravate». «C'est du vol en bande organisée. Vol de gens bien ordinaires qui pour trouver des solutions potables d'habitation se solidarisent et mettent en commun des ressources qu'ils pérennisent pour que même les générations qui suivent puissent en profiter.»

Les fonds réunis par la campagne de financement permettent de payer une partie des frais engagés et à venir dans la bataille judiciaire, qui jusqu'ici, ont été acquittés en grande partie par Me Louis Fortier, l'avocat de la partie demanderesse et ses alliés bénévoles.

«Nous invitons toutes les personnes, organisations et entreprises - notamment les gens d'affaires locaux indignés par les manœuvres inacceptables utilisées dans le cas Mena'sen - soucieuses de justice sociale partout au Québec à poser un geste concret de solidarité en continuant de soutenir financièrement notre bataille judiciaire via la plate-forme Zeffy (<https://infol.net/sauvons-menasen/1-campagne.html>) ou par des dons directs», a conclu Mme Proulx.

**Ensemble, faisons en sorte que la cause de Mena'sen fasse jurisprudence!**

30

Le comité Sauvons Mena'sen  
Le 6 février 2025

Pour informations : Danyel Bouffard 819-432-2900